

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adoption du compte administratif 2018Rapporteur : Isabelle Drancy

Le compte administratif 2018 a été arrêté à la somme de 72 821 527,84 € en recettes et 78 024 994,04 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à payer en dépenses s'élèvent à 11 099 061,07 € et les restes à réaliser en recettes à 17 901 267,61 €, ce qui représente un solde positif de 6 802 206,54 €.

Le résultat de clôture du budget ville au 31 décembre 2018 se présente ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 5 532 216,80 € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 9 282 420,88 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2017,
- un solde négatif de 2 480 214,34 € en section d'investissement en intégrant les reports de 6 802 206,54 €.

La somme disponible pour le budget primitif 2019 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2018 et les reports de 2018 sur 2019, est donc de 3 052 002,46 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	:	3 168 355,54 €
• Résultats antérieurs reportés	:	2 363 861,26 €
• Résultat à affecter (fonctionnement)	:	5 532 216,80 €
• Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	- 9 282 420,88 €
• Solde des reports d'investissement	:	6 802 206,54 €
• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	- 2 480 214,34 €